



VILLE DE CRESPIERES

YVELINES

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 078-217801893-20260414-2026_029-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/04/2026

Référence
2026-29

Objet de la délibération
Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat Handi Val de Seine

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
07/04/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 17/04/2026

Et :

Publication ou notification du :
17/04/2026

L'an 2026 et le 14 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence d'Adriano BALLARIN, Maire.

Présents : Mmes BIGARD Véronique ; DEVAUD Laure ; DUCHEMIN Amal ; GUILMET Myriam ; Brigitte JACQUARD ; LAMMENS Marielle ; PERCHEC Anne ; TABARY Agnès. MM BALLARIN Adriano ; BEON Jeremy ; BERTHEMY Eric ; BIENFAIT Jean-Pierre ; LANDON Guillaume ; LE SAUX Didier ; ODDOS Michel ; PINEDA Armand ; SERVILLAT Julien.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Nereida LANGE à Mme Agnès TABARY

Absent(s) excusé(s) : M Vincent KAISER

A été nommé(e) secrétaire : M Michel ODDOS

Objet de la délibération : Désignation des délégués de la commune auprès du syndicat Handi Val de Seine

Handi Val de Seine est une association médico-sociale qui accompagne les personnes en situation de handicap tout au long de leur vie, en leur proposant un suivi global (éducation, emploi, logement, autonomie) pour favoriser leur inclusion et leur bien-être.

VU les articles L.5211-7 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'installation du nouveau conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

VU la délibération 2026-24 du 20 mars 2026 concernant la désignation des délégués de la commune auprès des syndicats intercommunaux et associations ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de changer la délibération d'origine et de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants parmi les membres du Conseil Municipal de Crespières,

CONSIDÉRANT les réponses de certains élus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'UNANIMITÉ** :

DE DÉSIGNER Madame Agnès TABARY et Madame Myriam GUILMET en tant que délégués titulaires et Madame Nereida LANGE et Mme Brigitte JACQUARD en tant que délégués suppléants au syndicat intercommunal Handi Val de Seine,

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 078-217801893-20260414-2026_029-DE

Berger
Levrault

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Michel ODDOS

A handwritten signature in red ink, which appears to be 'Michel ODDOS', is written over the typed name of the secretary of the meeting.